

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2024

Ordre du jour

- Déclassement d'une partie de domaine public de Charret,
- Service viabilité hivernale,
- Mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire – garantie Prévoyance,
- Transfert de compétences eau et assainissement à la CCALF (délibération de principe)
- Passage anticipé au CFU,
- Questions diverses

Présents : Jeannine ALLEZARD, Roland CHALENDAR, Danielle MAROC, Isabelle BARD
Henri MAVEL, Patrick THOMAS

Absent excusé: Christian RICOUX,

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie LEROY

Président de séance	Roland CHALENDAR	
Secrétaire de séance	Marie LEROY	

Séance ouverte à 20 h 04

Déclassement d'une partie du domaine public à Charret :

Une partie du domaine public de la Commune est déclassée afin de le vendre à Mr Viallard Florian au prix de 1 €/m², les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur.

Service viabilité hivernale :

Une convention avec le Département du Puy de Dôme a été signée afin de définir les conditions de viabilité hivernale et autorisant la Commune ou le Département à intervenir sur leur domaine respectif.

Mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire – garantie Prévoyance :

La Commune donne mandat au Centre de Gestion pour négocier des contrats de protection sociale complémentaire.

Transfert de compétences eau et assainissement à la CCALF (délibération de principe) :

La Commune refuse de donner la compétence eau potable à la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez et souhaite que celle-ci reste au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Haut Livradois !
La Commune n'est pas concernée par l'assainissement collectif !

Passage anticipé au CFU :

Le Compte Financier Unique sera obligatoire en 2026. La trésorerie souhaitait un passage anticipé dès maintenant, cependant, il est reporté fin 2024 ou 2025 car les logiciels informatiques ne sont pas encore programmés.

Le CFU regroupera le compte de gestion et le compte administratif et a pour but de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable

Questions diverses :

- **Travaux d'aménagement du bourg :**
Ouverture des devis jeudi 25 juillet à 11h par la commission des appels d'offres.
- **Recrutement pompiers volontaires :**
Les pompiers volontaires recrutent car ils sont de moins en moins nombreux !
- **Rampe à l'église :**
La rampe qui mène à l'église a été installée par l'Entreprise Chassaing de Marsac.
- **Fibre internet :**
Des travaux pour le passage à la fibre sont prévus dans les mois à venir sur notre Commune.
- **Repas Communal :**
Les conseillers municipaux ont convenu de reprendre M Chadenat d'Arlanc pour la préparation de notre repas communal qui aura lieu le 15 septembre 2024.

La séance est levée à 21h17